Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180927-lmc100000017706-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2018 Réception Préfet : 02/10/2018 Publication RAAD : 02/10/2018

Procès-Verbal

Séance publique
du

Conseil départemental
du

13 juillet 2018



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 13 juillet 2018

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2018, le vendredi 13 juillet de 9h30 à 12h10, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département pour l'élection du Président, sous la présidence de M. Yves JAUNAUX en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée, puis a poursuivi l'examen de son ordre du jour sous la présidence de M. Patrick SEPTIERS, élu Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS:

M. Pierre BACOUÉ

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Daisy LUCZAK Mme Isoline MILLOT

WHILE ISOHIIC WILLO

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Véronique PASQUIER

Mme Laurence PICARD

M. Brice RABASTE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR M. Jérôme TISSERAND M. Xavier VANDERBISE Mme Véronique VEAU M. Franck VERNIN M. Sinclair VOURIOT Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR:

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI qui a donné pouvoir à M. Denis JULLEMIER Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX Mme Isabelle RECIO qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Bernard CORNEILLE Mme Marianne MARGATÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Election du Président du Conseil départemental.	Nombre de votants : 44 Bulletins blancs ou nuls : 5 Suffrages exprimés : 39 Patrick SEPTIERS : 30 VOIX Virginie THOBORD : 6 voix Yves JAUNAUX : 1 voix Laurence PICARD : 2 voix
0/02	Formation de la Commission permanente. Détermination du nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente.	Adopté à l'unanimité

0/03	Renouvellement intégral des membres de la Commission permanente.	Nombre de votants : 44 Bulletins blancs ou nuls : 16 Suffrages exprimés : 28
0/04	Délégation de compétences à la Commission permanente.	Adopté à l'unanimité
0/05	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental. Action contentieuse - Dispositions générales - Marchés publics - Droit de préemption - FSL.	Adopté à l'unanimité
0/06	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2018.	Adopté à l'unanimité
0/07	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements.	Adopté à l'unanimité
0/08	Modification de la composition des Commissions thématiques du Conseil départemental.	Adopté à l'unanimité
0/09	Représentation du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6)

Fait à Melun, le 13 juillet 2018 Patrick SEPTIERS Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

M. LOUCHET. Mesdames les Conseillères départementales, Messieurs les Conseillers départementaux, pour présider cette séance d'élection du Président, j'appelle Monsieur Yves JAUNAUX en sa qualité de doyen de l'Assemblée. Et pour remplir les fonctions de secrétaire général de séance j'appelle Monsieur Smaïl DJEBARA. S'il n'est pas présent, j'appelle Madame Isoline MILLOT en sa qualité de benjamine de l'Assemblée.

M. JAUNAUX. Mes chers collègues, me voici pour la troisième fois devant vous pour présider notre Assemblée afin d'élire notre troisième Président en trois ans. La fois dernière, j'ai parlé de continuité de l'action de Jean-Jacques BARBAUX. Cette fois-ci, je pense être votre porte-parole pour attendre la stabilité de notre institution. Toutes les sensibilités de notre majorité devraient se rassembler au service des Seine-et-Marnais. Pour eux, peu importe qui préside. Ils attendent une intervention du Département pour leur mieux vivre et comptent pour cela sur la réalisation du Livre Blanc. Ils nous attendent souvent sur des compétences qui ne sont pas départementales, comme la démographie médicale. Ils râlent quand on passe du tout gratuit à une participation financière, comme c'est le cas pour les transports scolaires. Nous avons à leur faire comprendre tout l'intérêt du Département dans les institutions françaises au moment où l'avenir des Départements est menacé. Alors que les réformes du Grand Paris de Paris Métropole semblent retardées, quelle place pour la Seine-et-Marne et notamment pour la Seine-et-Marne rurale ? Faisons-en sorte que nous élisions un Président qui puisse répondre à ces défis.

Je vais donc procéder à l'appel des membres du Conseil par ordre alphabétique des cantons. Je remercie chaque élu de bien vouloir répondre présent à l'appel de son nom.

Canton de Champs sur Marne, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Présente.

M. JAUNAUX. Vincent ÉBLÉ.

M. ÉBLÉ. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Chelles, Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Présente.

M. JAUNAUX. Brice RABASTE.

M. RABASTE. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Claye-Souilly Véronique PASQUIER.

Mme PASQUIER. Présente.

M. JAUNAUX. Olivier MORIN.

M. MORIN. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Combs-la-Ville, Virginie THOBOR.

Mme THOBOR. Présente.

M. JAUNAUX. Jean LAVIOLETTE.

M. LAVIOLETTE. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Coulommiers, Laurence PICARD.

Mme PICARD. Présente.

M. JAUNAUX. Moi-même. Canton de Fontainebleau, Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Présente.

M. JAUNAUX. Pierre BACQUE.

M. BACOUE. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Fontenay-Trésigny, Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Présente.

M. JAUNAUX. Jean-Marc CHANUSOT.

M. CHANUSOT. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de La Ferté-sous-Jouarre, Martine BULLOT.

Mme BULLOT. Présente.

M. JAUNAUX. Ugo PEZZETTA. Absent. Canton de Lagny sur Marne, Geneviève SERT.

Mme SERT. Présente.

M. JAUNAUX. Sinclair VOURIOT.

M. VOURIOT. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Meaux, Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Présente.

M. JAUNAUX. Jérôme TISSERAND.

M. TISSERAND. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Melun, Nathalie BEAULNES SERINI. Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Mitry-Mory, Marianne MARGATE. Bernard CORNEILLE. Canton de Monterau-Fault-Yonne, Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Présente.

M. JAUNAUX. Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Nangis, Nolwenn LE BOUTER. Jean-Louis THIERIOT.

M. THIERIOT. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Nemours, Isoline MILLOT.

Mme MILLOT. Présente.

M. JAUNAUX. Bernard COZIC.

M. COZIC. Présent.

M. JAUNAUX. Canton d'Ozoir-La-Ferrière, Anne-Laure FONTBONNE.

Mme FONTBONNE. Présente.

M. JAUNAUX. Jean-François ONETO. Canton de Pontault-Combault, Monique DELESSARD.

Mme DELESSARD. Présente.

M. JAUNAUX. Smaïl DJEBARA.

M. DJEBARA. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Provins, Sandrine SOSINSKI.

Mme SOSINSKI. Présente.

M. JAUNAUX. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Saint-Fargeau-Ponthierry, Véronique VEAU.

Mme VEAU. Présente.

M. JAUNAUX. Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Savigny-le-Temple, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Présente.

M. JAUNAUX. Franck VERNIN.

M. VERNIN. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Serris, Valérie POTTIER HUSSON. Arnaud DE BELENET.

M. DE BELENET. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Torcy, Martine DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. Présente.

M. JAUNAUX. Ludovic BOUTILLIER.

M. BOUTILLIER. Présent.

M. JAUNAUX. Canton de Villeparisis, Isabelle RECCIO. Et Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Présent.

M. JAUNAUX. Combien avons-nous d'élus présents ? Il faut compter. 38. Donc, je constate que 38 élus départementaux sont présents. Dans la mesure où l'Assemblée départementale réunit plus des deux tiers de ses membres, elle peut donc légalement délibérer. Les porteurs de procurations de vote se sont bien fait connaître. Sophie, il y a des procurations ?

Mme PIEDELOUP. Monsieur Ugo PEZZETA a donné procuration à Madame Laurence PICARD. Madame BEAULNES SERINI a donné procuration à Monsieur Denis JULLEMIER. Madame Nolwenn LE BOUTER a donné procuration à Monsieur Jean-Louis THIERIOT. Jean-François ONETTO a donné procuration à Patrick SEPTIERS. Madame Valérie POTTIEZ HUSSON a donné procuration à Madame Sarah LACROIX. Et Madame Isabelle RECIO a donné procuration à Monsieur Xavier VANDERBISE.

M. JAUNAUX. Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection du Président du Conseil départemental. Je vous rappelle que cette élection doit intervenir à scrutin secret, c'est-à-dire que le vote de chacun ne doit pas être effectué de façon ostensible. Aux deux premiers tours, la majorité absolue est requise. Au troisième tour, la majorité relative suffit. Je rappelle également qu'à une égalité de suffrage, c'est le plus âgé des candidats qui est proclamé élu.

Je vous informe que la candidature de Patrick SEPTIERS m'est parvenue. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DJEBARA. Au nom du groupe socialiste, nous présentons la candidature de Virginie THOBOR.

M. JAUNAUX. Y a-t-il d'autres candidats?

J'invite chacun des candidats, s'il le souhaite et par ordre alphabétique à présenter leur candidature sans aller au-delà de cinq minutes.

M. SEPTIERS. Simplement dire que je suis fier et honoré de présenter ma candidature au nom du groupe majoritaire.

M. JAUNAUX. Virginie?

Mme THOBOR. Vous me permettrez d'introduire ma proposition de candidature.

Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, je souhaite présenter ma candidature à la présidence de notre assemblée. Depuis 2015, une nouvelle majorité préside aux destinées de notre département. Très régulièrement nous rappelons nos désaccords sur les choix faits pour agir et préparer l'avenir. Le département de Seine-et-Marne est pluriel, divers et stratégique pour l'Île de France. C'est celui qui accueille les nouvelles populations, qui disposent encore de vraies potentialités d'investissements. C'est sur la Seine-et-Marne qu'il faudra compter pour expérimenter et innover.

Agir et préparer l'avenir, c'est construire un territoire solidaire qui prend soin de tous et de chacun, en allant vers une logique d'accompagnement pour favoriser les sorties positives des personnes en difficulté, en faisant de la Seine-et-Marne un territoire d'excellence pour la silver économie permettant d'innover dans le maintien des personnes âgées à domicile.

Agir et préparer l'avenir c'est faire de la Seine-et-Marne un territoire de l'excellence environnementale en favorisant la transition des modèles agricoles intensifs, en misant sur la rénovation énergétique, l'innovation des matériaux écologiques mêlant artisanat, agriculture, construction, recherche, développement.

Agir et préparer l'avenir, c'est considérer la diversité de notre département comme un atout en opposant les territoires ruraux et urbains, en proposant aux collectivités locales une politique contractuelle réellement adaptée à leurs besoins et aux priorités départementales, en œuvrant avec nos partenaires pour de nouvelles solutions de transport.

Agir et préparer l'avenir, c'est préparer les jeunes éléments identitaires forts de notre territoire aux défis qu'ils auront à relever en apportant un soutien à l'investissement de tous les lieux d'éducation, en développant les modes d'accueil des jeunes enfants facteur d'attractivité du territoire et en favorisant l'installation de nouvelles filières d'enseignement supérieur.

Agir et préparer l'avenir c'est agir pour que chaque individu dispose d'un droit à l'épanouissement personnel tout en contribuant au vivre ensemble en défendant la culture, le sport, la vie associative, tous ces lieux où l'on fait la République commune.

Si ma candidature porte ses principes elle se veut aussi le signe d'un renouvellement des pratiques et des visages. Je regrette que la candidature de la majorité soit à nouveau portée par un homme alors que les femmes de cette assemblée sont tout aussi légitimes et compétentes pour investir la présidence.

Mes chers collègues ayez l'audace de ne pas suivre les consignes des partis et les arrangements, donnons une chance à la Seine-et-Marne de préparer son avenir. Merci.

M. JAUNAUX. Merci. Donc, je vais appeler par ordre alphabétique des cantons, les Conseillères et Conseillers départementaux. On vous distribue des enveloppes et vous avez des bulletins dans vos sous-mains.

Allez, je procède à l'appel. Julie GOBERT a voté. Vincent EBLE a voté. Céline NETTHAVONGS a voté. Brice RABASTE a voté. Véronique PASQUIER a voté. Olivier MORIN a voté. Virginie THOBOR a voté. Jean LAVIOLETTE a voté. Laurence PICARD a voté. Béatrice RUCHETON a voté. Pierre BACQUE a voté. Daisy LUCZAK a voté. Jean-Marc CHANUSSOT a voté. Martine BULLOT a voté. Ugo PEZZETA, Laurence PICARD. A voté. Geneviève SERT et Sinclair. A voté et a voté. Sarah LACROIX a voté. Nathalie BEAULNES-SERINI. Qui vote pour elle ? Denis JULLEMIER, d'accord. Marianne MARGATE. Ah, je n'ai pas appelé Jérôme TISSERAND, pardon. Jérôme TISSERAND a voté. Marianne MARGATE. Qui vote pour elle ? Personne. Bernard CORNEILLE. Personne non plus. Andrée ZAIDI a voté. Patrick SEPTIERS a voté. Jean-Louis THIERIOT et Nolwenn LE BOUTER. Nolwenn a voté et Jean-Louis a voté. Isoline MILLOT a voté. Bernard COZIC a voté. Anne-Laure FONTBONNE a voté. Jean-François ONETO, c'est Patrick SEPTIERS. A voté. Monique DELESSARD a voté. Sandrine SOSINSKI a voté. Olivier LAVENKA a voté. Véronique VEAU a voté. Jérôme GUYARD a voté. Cathy BISSONNIER a voté. Franck VERNIN a voté. Valérie POTTIEZ HUSSON, c'est Sarah LACROIX. Arnaud DE BELENET a voté. Martine DUVERNOIS a voté. Ludovic BOUTILLER a voté. Isabelle RECIO c'est Xavier VANDERBISE. A voté et a voté. Smaïl et moi-même. A voté et a voté.

Le scrutin est clos. Nous allons commencer le dépouillement.

Smaïl DJEBARA procède au dépouillement.

M. JAUNAUX. Voici les résultats : votants : 44, blanc : 5, exprimés : 39. Majorité absolue à 20. Ont obtenu, Patrick SEPTIERS : 30 voix, Virginie THOBOR : 6, Laurence PICARD : 2, Yves JAUNAUX : 1. La majorité absolue étant obtenue, je déclare élu Président du Conseil départemental Patrick SEPTIERS et je l'invite à venir à la tribune.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. Bien, mes chers collègues, qu'il me soit d'abord permis avant toute chose de vous remercier de votre confiance. Elle m'honore autant qu'elle dépose à cet instant de lourdes charges sur mes épaules, mais je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour faire avancer notre institution et notre territoire vers le destin qu'il mérite. Sachez que j'emploierai toute mon énergie, toute ma disponibilité au service de Seine-et-Marne. J'avoue qu'être né à Moret-sur-Loing, fils d'ouvrier et de femme de ménage et d'avoir choisi de construire ma vie dans notre département, rend la responsabilité de le conduire aujourd'hui d'autant plus émouvante. L'émotion jaillit également de la surprise car l'élection de ce 13 juillet n'était pas prévisible. Mais, nous sommes les élus d'un monde qui bouge et il bouge aussi en Seine-et-Marne.

Je voudrais remercier Olivier LAVENKA pour la période d'intérim à la présidence qu'il a assumé. Il l'aura mise à profit en n'hésitant pas à s'investir dans des dossiers complexes. Merci à toi Olivier. Je crois qu'on peut l'applaudir.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. Je voudrais également remercier Jean-Louis THIERIOT de sa confiance, mais aussi d'avoir pendant ces quatre mois pris à bras le corps d'importants dossiers. D'abord, la continuité de l'institution après la disparition brutale de Jean-Jacques BARBAUX, mais également la prise en considération très énergique et efficace de l'épineux dossier des mineurs non accompagnés, la poursuite de la construction de Seine-et-Marne Attractivité et d'ID77. Jean-Louis s'est également investi grandement en matière de finances locales sur le dossier de la zone d'activité Melun Villaroche, sans oublier la question des locaux de gendarmeries. Il a choisi un autre destin. Nous respectons son choix et nous lui adressons notre gratitude pour les efforts fournis en si peu de temps. Nul doute qu'à l'Assemblée nationale, tel le stentor de l'Iliade qui criait aussi fort que 50 guerriers, la voix de Jean-Louis résonnera au bénéfice de la Seine-et-Marne. Merci à toi et je crois, également, que nous pouvons l'applaudir.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. Entre nous je vous dirais que ces remerciements ne sont pas partagés par ma mère, présente avec mon père dans cette enceinte. Depuis ma toute première élection, elle me demande : « mais pourquoi vas-tu encore chercher des embêtements ? ». Elle a certainement raison, mais comme nombre d'entre vous j'adore ça. Et puisque l'empirisme est le meilleur atout contre la soudaineté, je voudrais me souvenir avec vous de la première fois où étudiant j'ai poussé la porte du Conseil général. C'était au début des années 1980, période où je préparais une thèse, que j'avais terminée d'ailleurs, sur les cantons. Incroyable coïncidence. Monsieur DAGNAUD, mon prédécesseur m'emmena dans une réunion de bureau présidée par Paul SERAMY. Ce même Paul SERAMY qui viendra solliciter ma candidature en 1992. Cette année-là, j'intégrais l'Assemblée départementale en tant que benjamin. Avec ces élus aguerris, je me sentais un peu comme leur fils voire pour certains, leur petit-fils. Je retiens de cette période la fraternité qui réunissait les élus départementaux quelle que fut leur appartenance politique. D'ailleurs, les élus de gauche m'ont donné de très bons conseils. J'invite leurs successeurs à en faire de même.

Ces élus chevronnés m'ont beaucoup apporté, comme m'ont beaucoup apporté les élus morétains et ceux de la communauté de communes qui m'ont soutenu, supporté pendant près de trente ans et qui devront le faire encore. Dans cet hémicycle, à cette place, j'ai une pensée très forte pour tous ces élus de proximité qui ont toujours un esprit libre, une disponibilité de tous les instants et qui s'investissent pour le seul intérêt général. Permettez-moi de vous dire que je me sens l'héritier de ces élus de terrain qui ont construit notre Département, nos Intercommunalités, nos Communes et qui n'ont pas toujours été remerciés comme cela aurait dû. Ils sont pour moi l'honneur de la République.

J'associe également dans mes pensées les Présidents Jacques LARCHER, Jean-Jacques HYEST, qui malgré mon jeune âge m'ont fait confiance et m'ont délégué des responsabilités importantes qui m'ont permis de m'investir dans le fonctionnement de cette « belle maison » comme ils disaient. De cette expérience d'élu local, j'ai appris quelques points fondamentaux. On ne réussit jamais seul ni dans la décision ni dans l'action. C'est pourquoi j'ai la conviction de l'importance de chaque élu de cette assemblée, quel que soit son niveau de responsabilité ou son appartenance politique. Je sais pouvoir compter sur chacun, comme chacun pourra compter sur moi. J'en tire également la conviction du rôle essentiel des agents départementaux dont j'ai

eu pendant quelques années la responsabilité. Je sais leurs compétences, leur efficacité et leur volonté de bien servir la Seine-et-Marne. Je compte beaucoup sur notre administration à qui je dis ma grande confiance qui n'aura d'égal que ma grande exigence. Je n'oublie évidemment pas le cabinet qui est un gage de continuité de notre institution par la stabilité de son Directeur et de son équipe.

Il faut oser l'innovation, même dans nos collectivités. Dans mon territoire, j'ai instauré le premier en Ile-de-France, une taxe professionnelle de zone, mis le centre-ville en zone de rencontre, créé trois fois une commune nouvelle - record de France - et déposé un brevet industriel, le seul en France pour une Collectivité.

Je serai un Président qui appellera de ses vœux et qui encouragera les initiatives des élus et des agents. Les engagements pris doivent être tenus. Jean-Jacques BARBAUX est venu me chercher chez les Morétains et les Morétaines que je remercie de leur éternelle fidélité et que bien sûr je n'abandonne pas.

Avec Jean-Jacques, nous partagions totalement notre vision sur l'avenir de notre Département. J'inscrirai, comme l'a fait Jean-Louis THIERIOT, ma Présidence dans ses pas en menant à bien le programme que les Seine-et-Marnaises et Seine-et-Marnais ont approuvé très largement en 2015. En trois ans, beaucoup de choses ont été accomplies. Le bilan de notre majorité que je souhaite présenter à la rentrée est d'ores et déjà conséquent. Aujourd'hui, les finances de notre collectivité ont été remises en ordre. La notation est à un niveau des plus élevés. Il a fallu des choix courageux des élus et une mise en musique fine des services. Cela a permis de signer le pacte financier avec l'Etat sans risque même si, la mainmise de celui-ci sur la libre administration des collectivités reste un sujet de fond. Nous disposons maintenant, sans recourir à la fiscalité, des possibilités de redonner aux Seines-et-Marnais le fruit de leurs efforts et d'investir pour l'avenir.

Cette solidité recouvrée ne doit pas être obérée par un environnement institutionnel instable aux nombreuses inconnues : la Métropole du Grand Paris, le sort des Départements, Grand Paris Express et la liste n'est pas exhaustive. C'est pourquoi j'assurerai la Présidence de notre Collectivité, soucieux de maintenir le partenariat avec les Départements franciliens et avec la Présidente de notre Région. Eviter le piège du nombrilisme. Je conduirai le Département en gardant à l'esprit que les collectivités locales sont les maillons essentiels de la vie seine-etmarnaise. Collectivités locales auxquelles nous avons redonné des possibilités d'investir grâce à une politique contractuelle que nous avons mise en place et que nous allons développer. Plus largement, je veillerai à un travail constructif avec les conseillers régionaux les points de convergence sont nombreux. Je veillerai à un travail plus étroit avec les parlementaires. Notre Département a besoin d'être entendu promu et soutenu à l'Assemblée nationale et au Sénat. Je serai attentif à la qualité de nos relations avec l'Etat. Je rencontrerai dès demain Madame le Préfet. Quand on lui retire sa propension à l'ingérence et le caractère inique de certaines de ses décisions, l'Etat est pour le Département un partenaire essentiel. Je serai également attentif à la qualité de nos échanges et de nos productions communes avec les chambres consulaires la Caisse d'allocations familiales ou encore l'important tissu associatif devenu l'auxiliaire au quotidien de nos politiques sociales.

Il faut savoir entendre savoir faire et faire savoir. Notre responsabilité est grande. C'est du quotidien d'un 1,4 million de Seine-et-Marnais dont il est question. Avec vous et parmi vous, mon attention ira vers tous nos concitoyens, à tous les acteurs économiques associatifs sans exclusivité d'âge ni de lieu de résidence. L'enseignant que je suis est très attentif au sujet de l'éducation, mais je le serai également à la solidarité dans le cadre du droit, au sport, à la culture, au patrimoine, aux routes à la mobilité, à l'offre médicale, au logement, à l'environnement, au tourisme. Dans tous ces domaines, il faudra continuer à développer nos politiques et le faire savoir. C'est aussi par cet exercice de bonne communication que se gagne la bataille de la légitimité pour notre Département.

Je serai le Président d'une institution départementale à l'écoute des Seine-et-Marnais dans leurs projets dans leurs rêves pour qu'ils deviennent les nôtres. Pendant les trois ans qui viennent de vastes chantiers sont ou seront à l'œuvre. Avec vous, je les conduirai avec le souci de la pertinence de l'évaluation et bien sûr de la réussite. A la fin de ma première Présidence en 2021, je veux pouvoir dire, loin des grands discours, qu'ensemble, tout simplement, nous avons bien travaillé, ce qui aurait pu être la conclusion de cette thèse inachevée.

Je serai le chef d'orchestre de cette partition Seine-et-Marne 2030. Je vous invite à en être les musiciens actifs et coordonnés pour qu'ensemble nous jouions sans fausse note la partition d'une Seine-et-Marne attractive, dynamique, solidaire, fière de son passé et que l'on respecte parce qu'elle croit à son avenir. Avenir que je vous invite à bâtir ensemble. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT. Bien merci. Je vous propose de continuer l'ordre du jour qui m'oblige à désigner un secrétaire de séance. Je vais rappeler Yves JAUNAUX. Comme il a bien fait la première partie, je pense qu'il pourra faire aussi bien la deuxième. Est-ce que tout le monde est d'accord pour désigner Yves JAUNAUX comme secrétaire de séance ? Unanimité, bravo Yves.

M. LE PRÉSIDENT. Le premier point concerne la formation de la commission permanente, la détermination du nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente.

Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre prévu par l'article L.3122-2 du Code général des collectivités locales qui prévoit qu'en cas de vacance du siège de Président pour quelque cause que ce soit, il est procédé au renouvellement de la commission permanente dans le délai d'un mois selon les modalités prévues à l'article L.3122-5. Au terme de cet article, aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre de vice-président et des autres membres de la commission permanente.

Les membres de la commission permanente autres que le Président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si à l'expiration de ce délai une seule liste a été déposée les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste. Il leur est donné lecture par le président. Dans le cas contraire, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de sièges. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieure au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la plus ou aux plus fortes moyennes suivantes. Après la répartition des sièges de la commission permanente, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Les membres de la commission permanente autres que le Président sont nommés pour la même durée que le Président.

Conformément aux différents articles que je viens de vous rappeler, nous devons procéder à la détermination de la composition de la commission permanente. Puis, nous suspendrons notre séance pendant une heure comme l'exige la réglementation.

La détermination de la composition de la commission permanente. Je vous rappelle que selon l'article L.3122-4, cette commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, de 4 à 15 vice-présidents sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Notre conseil comportant quarante-six membres, notre commission permanente peut comprendre un maximum de 13 vice-présidents. En revanche, aucun seuil n'est fixé pour le nombre des autres membres pouvant siéger au sein de la commission permanente.

Dans ce cadre, je vous propose que la composition de la commission permanente s'établisse de la façon suivante : quarante-six membres parmi lesquels le Président et treize vice-présidents.

Je vous soumets cette composition. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Donc maintenant, comme je vous l'ai annoncé, eh bien je vais suspendre la séance pendant une heure. Durant ce temps peuvent être déposés auprès de moi-même les listes de candidats souhaitant être les membres de la commission permanente, mais comme tout le monde y est je pense que ce point-là est sans objet. Donc, à l'expiration de ce délai nous formerons la commission permanente. Soit, il y aura une seule liste, soit plusieurs listes mais je pense que c'est sans objet. Une fois la commission permanente constituée, nous procéderons à l'élection des 13 vice-présidents. Je vous rappelle que cette élection des vice-présidents s'effectuera au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Donc, je suspends la séance pendant une heure et je vous donne rendez-vous à 11heures 30. Merci.

La séance est suspendue de 10 heures 27 à 11 heures 32.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, mes chers collègues, je vous propose de vous installer. Je vous propose de reprendre notre séance. C'est le renouvellement intégral des membres de la commission permanente.

Donc, je n'ai qu'une liste unique qui correspond à quarante-six membres. Je vous propose de lire : Julie GOBERT, Vincent EBLE, Céline NETTHAVONGS, Brice RABASTE, Véronique PASQUIER, Olivier MORIN, Virginie THOBOR, Jean LAVIOLETTE, Laurence PICARD, Yves JAUNAUX, Béatrice RUCHETON, Pierre BACQUE, Daisy LUCZAK, Jean-Marc CHANUSSOT, Martine BULLOT, Ugo PEZZETA, Geneviève SERT, Sinclair VOURIOT, Sarah LACROIX, Jérôme TISSERAND, Nathalie BEAULNES SERENI, Denis JULLEMIER, Marianne MARGATE, Bernard CORNEILLE, Andrée ZAIDI, Patrick SEPTIERS, Nolwenn LE BOUTER, Jean-Louis THIERIOT, Isoline MILLOT, Bernard COZIC, Anne-Laure FONTBONNE, Jean-françois ONETO, Monique DELESSARD, Smaïl DJEBARA, Sandrine SOSINSKI, Olivier LAVENKA, Véronique VEAU, Jérôme GUYARD, Cathy BISSONNIER, Franck VERNIN, Valérie POTTIEZ HUSSON, Arnaud DE BELENET, Martine DUVERNOIS, Ludovic BOUTILLER, Isabelle RECIO, Xavier VANDERBISE. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Très bien. Notre commission permanente est ainsi installée.

Maintenant, je vous propose de passer à l'élection des 13 vice-présidents. Je vous propose que nous procédions au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chaque liste l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1, mais l'alternance stricte d'un candidat de chaque sexe n'est pas une obligation. Donc, une liste, celle d'Olivier LAVENKA, m'est parvenue. Y a-t-il d'autres listes ? Non.

Donc, le vote aura lieu par appel nominal. Je rappelle Smaïl DJEBARA, s'il accepte de bien vouloir se positionner à proximité de l'urne pour participer à la supervision des opérations de vote

Donc, nous sommes en train de vous distribuer des enveloppes. Donc, Olivier LAVENKA, Daisy LUCZAK, Xavier VANDERBISE, Geneviève SERT, Bernard COZIC, Martine BULLOT, Yves JAUNAUX, Anne-Laure FONTBONNE, Denis JULLEMIER, Andrée ZAIDI, Sarah LACROIX et Isoline MILLOT et Olivier MORIN.

Je déclare le scrutin ouvert.

Je vais appeler par ordre alphabétique de Cantons des conseillers et conseillers départementaux. Alors Julie GOBERT a voté. Vincent ÉBLÉ, Céline NETTHAVONGS, Brice RABASTE a voté Véronique PASQUIER. Olivier MORIN, Virginie THOBOR, Jean LAVIOLETTE, Laurence PICARD, Yves JAUNAUX, Béatrice RUCHETON et Pierre BACQUE, Daisy LUCZAK, Jean-Marc CHANUSSOT, Martine BULLOT, Ugo PEZZETTA, donc c'est Laurence qui va voter, Geneviève SERT, Sinclair VOURIOT, Sarah LACROIX, Jérôme TISSERAND, Nathalie BEAULNES-SERENI, c'est Denis, Marianne MARGATE absente, Bernard CORNEILLE absent aussi, Andrée ZAIDI, Nolwenn LE BOUTER et Jean-Louis THIERIOT, Isoline MILLOT, Bernard COZIC, Anne-Laure FONTBONNE, Jean-François ONETO, Monique DELESSARD, Sandrine SOSINSKI, Olivier LAVENKA, Véronique VEAU, Jérôme GUYARD, Cathy BISSONNIER, Franck VERNIN, Valérie POTTIEZ-HUSSON, c'est Sarah qui a le pouvoir, Arnaud DE BELENET, Martine DUVERNOIS, Ludovic BOUTILLIER, Isabelle RECIO et Xavier VANDERBISE, Smaïl DJEBARA. Voilà. Tout le monde a bien voté.

J'ai été un peu optimiste sur ma proposition. Le scrutin est clos donc je vous propose de passer au dépouillement.

Très bien merci. Le nombre de votants était de 44, il y a six bulletins blancs et nuls. Non, il y a 16 bulletins blancs et nuls donc les suffrages exprimés 28, majorité absolue 15, la liste d'Olivier LAVENKA a obtenu vingt-huit voix et donc est déclaré élue. Donc sont élus Olivier LAVENKA qui aura en charge l'aménagement du territoire, les politiques contractuelles et l'agriculture. Daisy LUCZAK aura en charge les finances, l'éducation et les collèges. Xavier VANDERBISE en charge des transports et des mobilités également sera de sa compétence au niveau d'ID77. Geneviève SERT en charge de la formation supérieure, de la formation professionnelle et de la présence médicale. Bernard COSIC en charge des solidarités. Martine BULLOT en charge des sports et de la jeunesse. Yves JAUNAUX en charge de l'environnement et du cadre de vie. Anne-Laure FONTBONNE en charge des bâtiments départementaux. Denis JULLEMIER en charge de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain et de la politique de la ville, André ZAIDI en charge des ressources humaines. Sarah LACROIX en charge de la réussite éducative et de l'innovation pédagogique. Isoline MILLOT, en charge de l'administration générale et Olivier MORIN, en charge de la Culture et du patrimoine délégué au grand Roissy. Compléteront également l'exécutif, Jean-Marc CHANUSSOT au titre de questeur, Jérôme GUYARD délégué du Président en charge de l'activité territoriale et du tourisme et au niveau de Seine-et-Marne attractivité dans lequel il sera épaulé par Nathalie BEAULNES-SERENI et Sandrine SOSINSKI, qui aura en charge les transports scolaires, transports handicapés auprès de Xavier VANDERBISE. Véronique VEAU, en charge de la musique danse théâtre arts plastiques visuels du spectacle vivant auprès d'Olivier MORIN et également de l'éducation des collèges auprès de Daisy LUCZAK. Cathy BISSONNIER, en charge de la lecture publique. Béatrice RUCHETON en charge des musées Jérôme TISSERAND en charge des mobilités.

Voilà, Cette première liste de conseillers délégués.

Je vous propose maintenant... Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, Mes chers collègues dans un esprit républicain je veux tout d'abord Monsieur le Président vous adresser au nom du groupe socialiste nos félicitations pour votre élection. Nous attendons de vous comme tous ceux qui vous ont précédé un engagement sans faille pour défendre la Seine-et-Marne, partout et en toutes occasions. Mais nous ne perdons pas de vue que vous devez surtout votre élection à un triste jeu de chaises musicales. Il y a un peu moins de quatre mois votre prédécesseur clamait haut et fort dans cette enceinte vouloir consacrer sa nouvelle responsabilité départementale dans tout son temps et toute son énergie. Souhaitons que les mots que vous avez prononcé aujourd'hui lors de votre élection aient plus de sincérité et soient effectivement respectés. Pour la cinquième fois depuis mi 2015 un nouvel exécutif complet a été désigné et je ne comptabilise pas là, bien évidemment les changements rendus nécessaires par la brutale et tragique disparition du président BARBAUX. Il nous semble que cette majorité considère le service de la Seine-et-Marne et des avec beaucoup de légèreté. Les négociations politiciennes. seine-et-marnais positionnements individuels et les batailles des postes apparaissent primer sur l'intérêt général. Et la Seine-et-Marne dans tout ça ? Chers collègues l'institution départementale ne peut pas être considérée comme la variable d'ajustement des partis politiques. Vous semblez par ailleurs minorer les conséquences de cette valse de postures sur l'image de notre institution aux yeux de nos concitoyens, mais aussi sur la dynamique et l'encadrement du formidable travail quotidien des 5000 agents départementaux. Tout ceci est bien regrettable. Vous avez rappelé Monsieur le Président que votre action suivrait le cap fixé en 2015. Bien entendu cela ne nous rassure guère parce qu'il est urgent de mettre fin à la baisse considérable des moyens à destination des jeunes. Je rappelle que le Département est le plus jeune Département de France. Parce que vous ne comprenez pas la mesure de l'urgence climatique et environnementale. Parce qu'il est nécessaire de traiter avec humanité et fraternité la question des mineurs étrangers non accompagnés à l'heure où le Conseil constitutionnel consacre justement le principe de fraternité dans sa valeur constitutionnelle pour la toute première fois. Parce que les plus fragiles sont perçus uniquement comme des fraudeurs ou des centres de coûts. C'est pour ces principales raisons que nous nous inscrivons dans l'opposition et bien que le résultat des urnes en 2015 fût claire. Nous attendons de vous, Monsieur le Président, d'écouter et de respecter notre sensibilité dans nos débats. Monsieur le Président chers collègues la séance d'aujourd'hui ne renvoie pas de signal de changement. Encore moins de renouvèlement et de préparation de l'avenir. Par vos choix dans les différentes politiques publiques vous confortez les arguments de ceux qui souhaitent la disparition du Département. Nous sommes au contraire persuadés que l'échelon départemental est le plus pertinent pour concevoir et mettre en œuvre des politiques à la fois stratégiques et globales, mais répondant aussi à des enjeux de proximité. Monsieur le Président chers collègues la deuxième moitié de la mandature est entamée. Puissions-nous avoir un peu de stabilité institutionnelle pour poursuivre notre action au service de la Seine-et-Marne et des seine-et-marnais, seuls eux comptent. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. Merci. Pierre BACQUE a demandé la parole.

M. BACQUE. Tout d'abord, je voudrais remercier le candidat de gauche, enfin la candidate qui a eu l'extrême délicatesse de présenter un programme avant les élections. Deuxièmement Monsieur le Président je suis très heureux de vous avoir entendu dire que vous resterez jusqu'à la fin de la mandature. Evidemment sauf cas de force majeure ou cas médical, ce que je ne vous souhaite pas. J'en suis très heureux parce que j'avais peur de vous perdre au bout de trois mois. Par exemple si la place de président de la Ligue philatélique de Noirmoutier s'était libérée voyez-vous et que son Président se soit arrangé en démissionnant sans toutefois démissionner, en démissionnant sans toutefois démissionner pour arranger la place. Bien évidemment toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé est purement fortuite. Ce n'est pas le Département qui a gagné bien évidemment. Donc je souhaite tout à fait avec votre Présidence retrouver une stabilité digne de ce Département et un travail de fond, pardelà les arrangements politiques dont cette institution n'a que faire. Merci infiniment Monsieur le Président et je place toute ma confiance dans votre mandat.

M. LE PRESIDENT. Bien, merci Pierre. Je voudrais vous rassurer quant à la stabilité. La stabilité a été tout à fait assurée, même s'il y a eu des changements de personnes et elle sera assumée pendant les trois ans qui viennent. Et j'espère même pendant plus longtemps. Donc, là-dessus je vous rassure il n'y a pas de souci à avoir. Quant aux politiques menées, je vous l'ai dit dans mon discours, des engagements pris doivent être tenus. Cela me paraît la base de la démocratie. Donc en 2015 nous avons pris un certain nombre d'engagements qui ont été approuvés d'une très forte majorité par les Seine-et-marnaises et les Seine-et-marnais. Nous suivrons cette ligne et cette ligne je pense qu'elle est tout à fait logique et normale, qu'elle ne met pas en cause, comme on pourrait l'entendre, les droits fondamentaux des Seine-et-marnais. Au contraire nous avons redonné à ce Département une lisibilité, une certaine force en Île-de-France. Nous avons reconstitué ses moyens financiers, parce que je vous le rappelle que sans moyens financiers, on a beau dire tout ce que l'on veut, on ne peut rien faire. C'était une priorité vu l'état dans lequel il était quand nous avons repris les choses. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Les finances ont été remises en ordre ce qui va nous permettre aujourd'hui de redonner une partie des fruits des efforts réalisés des Seine-et-marnais dans cette période, à déterminer comment, ça sera des actions que nous vous proposerons dans les mois à venir. Et puis nous allons investir et je considère que l'investissement pour le développement d'un Département et pour le mieux-vivre et le mieux-être de nos habitants, c'est ce qui est essentiel. Donc n'avez pas peur sur ces différents points, la maison est bien gardée. Elle le sera bien. Les objectifs seront tenus et je compte sur le soutien de tout le monde pour que nous arrivions à faire de notre Département un beau Département dans lequel il fait bon vivre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Donc je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec le rapport 0/04 qui concerne la délégation de compétences à la Commission permanente. Je vous propose d'adopter... Conformément à l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente à l'exception de celles visées aux articles L3212-1 et L1612-12 à L1612-15 de ce même code. Cette délégation s'exerce à la lumière des attributions déléguées au profit du Président du Conseil départemental selon notamment l'alinéa 2 de l'article L3211-2 précité. Suite à ces explications très claires, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

Délégation de compétences au Président du Conseil départemental pour les actions contentieuses, dispositions générales, marché public, droit de préemption, FSL. Il est proposé conformément aux dispositions du Code général de déléguer ces compétences. Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien merci.

Délégation de compétences au Président du Conseil départemental pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2018. Le conseil départemental peut déléguer à son Président l'exercice de certaines de ses attributions dont notamment celles relatives à la gestion de la dette, de la trésorerie, des instruments de couverture de risques financiers. En raison de la réactivité que nécessite la gestion de la dette dans un contexte qui peut être marqué par la volatilité des marchés et du caractère quotidien des opérations de gestion de la trésorerie, afin de minimiser les charges financières. Il est proposé de donner délégation au Président dans un cadre strictement défini pour procéder à des opérations relatives à la dette et à la gestion de la trésorerie. Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délégation de compétence au Président du conseil départemental en matière de placement et donc en vertu de l'article 3211-2, troisième alinéa du Code général des collectivités territoriales le Conseil départemental peut déléguer à son Président la possibilité d'opérer des placements de fonds dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat définis à l'article 1618-2 du Code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre strictement défini cette délégation au Président permettra d'être réactif face à la volatilité des marchés et donc à la fluctuation des taux de rendement des placements susceptibles d'être réalisés par le Département. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Ensuite nous avons des modifications de la composition des commissions thématiques du Conseil départemental. Il s'agit des commissions techniques, de la Commission des Finances et de la Commission de Règlement intérieur. Conformément à notre règlement intérieur, pour chacune de ces Commissions, je vais vous proposer son Président et son Vice-Président, ainsi que les autres membres qui siégeront et je vous propose de voter à un vote commission par commission. Ces listes sont en train de vous être distribuées.

Alors pour la Commission numéro un : Aménagement du territoire, Politique contractuelle, Environnement agriculture. Président Olivier LAVENKA, vice-président Yves JAUNAUX, membres Nathalie BEAULNES-SERENI, Denis JULLEMIER, Nolwenn LE BOUTER, Laurence PICARD, Jérôme GUYARD, André ZAIDI, Vincent EBLE, Julie GOBERT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? adoptée, merci.

Commission numéro deux : Ressources humaines et Administration générale. Présidente Andrée ZAIDI, vice-présidente Isoline MILLOT. Membres. Pierre BACQUE, Martine BULLOT, Anne-Laure FONTBONNE, Nolwenn LE BOUTER, Laurence PICARD, Véronique VEAU, Monique DELESSARD, Vincent EBLE. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien adoptée.

La Commission numéro trois : Routes, Transports et Mobilité. Président Xavier VANDERBISE, vice-président Yves JAUNAUX. Membres Arnaud DE BELENET, Ludovic

BOUTILLIER et Véronique PASQUIER, Ugo PEZZETTA Jérôme TISSERAND Sinclair VOURIOT Bernard CORNEILLE et Jean LAVIOLETTE. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté, Merci.

Commission numéro 4 : qui concerne les Solidarités. Le Président Bernard COZIC, la vice-présidente Sarah LACROIX. Les membres Anne-Laure FONTBONNE, Yves JAUNAUX, Jean-François ONETO, Valérie POTTIEZ-HUSSON, Geneviève SERT, Denis JULLEMIER, Julie GOBERT, Jean LAVIOLETTE. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté merci.

Commission numéro 5 : Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sport. Présidente Martine BULLOT, vice-présidente Véronique VEAU. Les membres Martine DUVERNOIS, Laurence PICARD, Sarah LACROIX, Véronique PASQUIER, Geneviève SERT, Isabelle RECIO, Bernard CORNEILLE, Virginie THOBOR. Des votes contre ? abstentions ? Adopté.

Commission 6 : Culture et Patrimoine. Président Olivier MORIN, vice-présidente Véronique VEAU. Membres Martine BULLOT, Nolwenn LE BOUTER, Valérie POTTIEZ-HUSSON, Laurence PICARD, Sarah LACROIX, Franck VERNIN, Julie GOBERT, Virginie THOBOR. Des votes contre ? abstentions ? Très bien adopté.

La Commission numéro 7 : Finances. Présidente Daisy LUCZAK, vice-présidente Céline NETTHAVONGS. Membre Cathy BISSONNIER, Jean-Marc CHANUSSOT, Jean-Louis THIERIOT, Brice RABASTE, Béatrice RUCHETON, Sandrine SOSINSKI, Smaïl DJEBARA, Marianne MARGATE. Y-a-t-il des votes contre? Des abstentions? Adopté

Et la Commission numéro 8 qui concerne le Règlement intérieur. Présidente Céline NETTHAVONGS, vice-présidente Daisy LUCZAK. Les membres. Bernard COZIC, Olivier MORIN, Laurence PICARD, Isoline MILLOT, Geneviève SERT, Andrée ZAIDI, Smaïl DJEBARA, Vincent EBLE. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Validé.

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous avons quelques modifications de représentation du Département au sein de divers organismes que nous devons faire maintenant puisqu'il y a des réunions importantes au syndicat mixte Paris Métropole dont le titulaire Patrick SEPTIERS, suppléant Brice RABASTE. Des votes contre ? Abstentions ? On a bien noté les abstentions.

Ile-de-France Mobilités, je vous propose Patrick SEPTIERS. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Je vous précise qu'il y aura une séance le vendredi 7 septembre qui sera dédiée uniquement au renouvellement des désignations au sein de divers organismes. Je vous informe également que le dépôt de gerbe aura lieu à 12h30 au monument aux morts, quai du Maréchal Foch à Melun et que nous nous retrouvons ensuite à 13 heures au foyer des élus. Cette séance est terminée et je vous remercie tous de votre présence et de votre confiance.

La séance est levée à 12 heures 11.